ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 2 – circulaire n°2024-038

ROLE DES ACTEURS DANS LA PROCEDURE DU COMPTE FINANCIER

	Ordonnateur	Secrétaire général	Agent comptable
Avant le CA	• Prépare le rapport conjoint du compte financier pièce n°9 en collaboration avec l'adjoint gestionnaire.	• Finalise les opérations de clôture. • Effectue les opérations spécifiques – amortissements • Prépare le calcul des prestations accessoires. • Prépare le rapport conjoint du compte financier pièce n°9 en collaboration avec l'ordonnateur	• Prépare le compte financier • Elabore le rapport du compte financier pièce n°9bis
Pendant le CA (avant le 30 avril)	• Présente son compte-rendu de gestion • Fait approuver le compte financier • Fait voter l'affectation du résultat • Signe la pièce 24	• Assiste le chef d'établissement lors du CA.	• Présente le compte financier (ou son représentant)
Dans les 30 jours après le CA	DEM'ACT • Transmet l'édition complète du compte financier issue de GFC (liasse) • Signe les actes après vérification des pièces.	DEM'ACT • Crée l'acte n°83 du Compte financier Joindre l'ensemble des pièces transmises par l'agent comptable + éventuellement les DBM pour infos • Crée l'acte n°82 de l'affectation de résultat •Crée l'acte n°95 de transmission du compte financier.	DEM'ACT • Transmet tous les documents du compte financier à l'ordonnateur et au secrétaire général. TRANSCOFI • Transmet le compte financier, <u>sans attendre le vote du CA et ce jusqu'au 30 juin</u>